

Circulaire de rentrée de l'école Saint Joseph d'Antigny

Septembre 2022



Tel : 02-51-51-61-31 / stjo.ecole@wanadoo.fr / direction@antigny-stjoseph.fr
Site internet : antigny-stjoseph.fr

« Les p'tits chefs aux fourneaux »

Après les congés d'été, nous sommes heureux de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire ponctuée par un projet autour de la cuisine. Ce projet se déclinera autour de plusieurs thèmes au fil de l'année : les 5 sens, les recettes, la cuisine dans le monde, l'équilibre alimentaire, la cuisine française... De quoi permettre à vos enfants de devenir de vrais p'tits chefs !

Toute l'équipe éducative souhaite à tous les enfants : « **BONNE RENTRÉE ET BONNE ANNÉE SCOLAIRE** »

L'équipe éducative et les effectifs

Classe TPS-PS-MS : 25 élèves (+3)
(3 TPS - 12 PS - 10 MS)

Murielle SARNIGAC et Isabelle GUENION (ASEM)

Classe GS-CP : 18 élèves
(8 GS - 10 CP)

Audrey CABRILLET (lundi-mardi-jeudi) Cheffe d'établissement

et Julie RICCI (vendredi)

Classe CE1-CE2 : 21 élèves
(15 CE1 - 6 CE2)

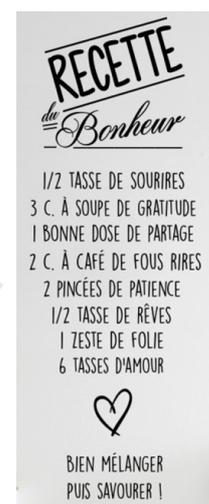
Charlène RIVIERE

Classe CM1-CM2 : 14 élèves
(7 CM1 - 7 CM2)

Margaux BRENON

78 élèves au total

Nous souhaitons la bienvenue à Lorine CHEVILLON-BRIAND et Marie SOULET qui prennent en charge la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre.

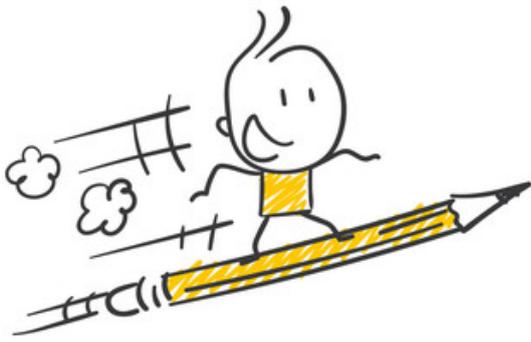


Le réseau des écoles du secteur

L'école St Joseph appartient au réseau d'écoles privées de la Châtaigneraie. Tout au long de l'année, des rencontres par cycle sont prévues.

Pauline DELAVAUD et Claire PINEAU sont les enseignantes spécialisées du regroupement d'adaptation. (cf flyer joint)





Les horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin :
9h à 12h PS-MS / 9h à 12h15 GS à CM2
Après-midi :
13h15 à 16h30 PS-MS / 13h30 à 16h30 GS à CM2

Merci d'être vigilant sur le respect des horaires pour ne pas gêner la mise en route des activités.

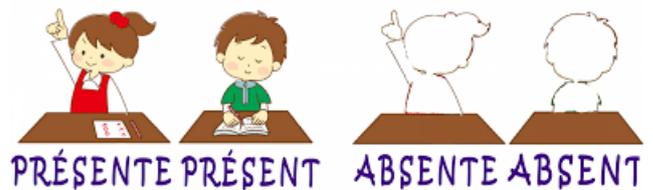
Le portail ouvre à 8h45 le matin pour tous ; puis à 13h pour les PS-MS et à 13h15 de la GS au CM2

Les retards et/ou les absences

Les élèves possèdent un cahier de liaison pour faciliter la communication entre l'école et la famille. Les absences, les retards ou les RDV extérieurs sont à noter dans ce cahier. Toutes les absences pour vacances sur temps scolaire ou non justifiées seront transmises à l'inspectrice de l'éducation nationale.

Merci de prévenir par téléphone ou par mail toute absence non prévue dès la première journée d'absence.

L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments. Tout enfant malade et/ou avec de la fièvre ne sera pas accepté à l'école.



Réunions de rentrée

Veillez prendre en note les dates de réunions de rentrée pour chacune des classes.

Ces réunions ont pour but de vous présenter le fonctionnement général de la classe. Les enfants n'y sont pas conviés. Toutes ces réunions débutent à **18h30**.

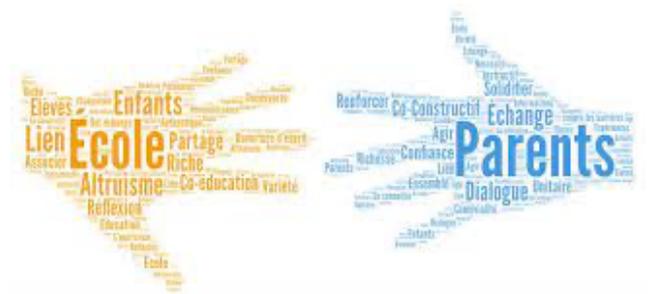
Classe TPS-PS-MS : mardi 27 septembre
Classe GS-CP : jeudi 15 septembre
Classe CE1-CE2 : lundi 19 septembre
Classe CM1-CM2 : lundi 12 septembre

La communication à l'école

La communication entre l'école et la famille joue un rôle essentiel dans la scolarité de votre enfant. Les différents moyens :

- **La rencontre** : n'hésitez pas à nous demander un RDV afin de nous exposer vos interrogations
- **Le cahier de liaison** : outil de lien et d'échange, il sera consulté tous les jours à l'école et à la maison alors n'hésitez pas à y mettre un mot si besoin
- **Les mails** : chaque enseignante peut être jointe directement par mail

Classe TPS-PS-MS : m.sarignac@antigny-stjoseph.fr
Classe GS-CP : direction@antigny-stjoseph.fr
Classe CE1-CE2 : c.riviere@antigny-stjoseph.fr
Classe CM1-CM2 : m.brenon@antigny-stjoseph.fr



Les frais de scolarité et assurance scolaire

Les **rétributions** : le tarif est le même pour tous les enfants de la TPS au CM2. Ces contributions servent aux frais de fonctionnement de l'école (chauffage, électricité, eau, rémunération du personnel OGEC, entretien des locaux...).

Il s'élève à **30€ par mois**.

La **cantine** : les repas sont livrés par un prestataire du nom de Convivio. Les commandes étant passées à l'avance, nous privilégions les repas réguliers.

Les prix d'un repas pour cette année scolaire 2022-2023 sont :

- **3€65 par repas** pour un pensionnaire **régulier**
- **3€75 par repas** pour un pensionnaire **occasionnel**

(sous réserve d'une augmentation en cours d'année selon l'évolution de l'inflation)

Pour les rétributions et la cantine, les règlements se feront par **prélèvements** à compter de début octobre (un prélèvement par mois d'octobre à juillet, pas de prélèvements en août et septembre). Une moyenne est faite pour les 10 mois de prélèvements afin que la somme prélevée soit identique (pour les pensionnaires réguliers à la cantine) chaque mois.

Si vous avez changé de coordonnées bancaires, merci de nous fournir un **RIB** nous permettant de vous faire remplir ensuite le mandat SEPA.

Les **fournitures de rentrée** : l'école fournit à chaque enfant un peu de matériel en début d'année (en plus de ce que vous avez fourni) tels que des cahiers, des fichiers, ou autres...

Vous recevrez donc mi-septembre une facture de fournitures correspondant au besoin de chaque niveau de classe. Vous devrez **régler cette facture par chèque à l'ordre de l'OGEC**.

La **catéchèse ou la culture chrétienne** : à partir du **CE1**, nous vous demandons de choisir pour votre enfant son parcours religieux. Il a le choix entre la catéchèse et la culture chrétienne (vous avez fait ce choix en juin dernier).

Quel que soit son choix, des outils sont nécessaires pour l'année lors de chaque séance hebdomadaire. **Chaque enfant du CE1 au CM2 dispose donc d'un manuel individuel** (en catéchèse ou en culture chrétienne) qui lui appartient.

C'est pourquoi, pour les parents des enfants inscrits en **CE1, CE2, CM1 ou CM2**, nous vous demandons de régler par chèque à l'ordre de l'OGEC la somme de **20€** à nous faire parvenir pour le **vendredi 9 septembre 2022**.

L'**assurance scolaire** : pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, merci de nous faire parvenir une attestation d'assurance pour l'année scolaire au nom de votre enfant.

Votre enfant doit être couvert en **Assurance Responsabilité Civile et Garantie Individuelle Accident** pour toutes les activités scolaires (classe de découverte, journée sportive, piscine...)

Si vous ne disposez pas d'attestation par votre propre assurance, vous **pouvez nous demander un formulaire pour vous couvrir auprès de l'assurance Groupama**.

L'**adhésion APEL** : vous trouverez ci-joint également un flyer vous présentant l'association des parents d'élèves et l'intérêt à y adhérer.

A l'école St Joseph, l'adhésion par famille à l'APEL vous permet la prise en charge des sorties scolaires à hauteur de 50% du coût total. Sans adhésion, l'APEL ne prendra en charge que 10% de la sortie.



Les associations de parents



APEL : l'Association des Parents d'Élève est la voix des parents lors des réflexions sur les relations école-familles. Elle propose des animations en lien avec le projet de l'école et pour améliorer le quotidien des enfants.

Présidentes : Mme FROMAGET Céline et Mme BOUTET Myriam

OGEC : l'Organisme de Gestion des Écoles Catholiques s'occupe de la gestion du personnel de l'école ainsi que de l'équilibre financier de l'établissement. L'OGEC aide l'APEL dans l'organisation des manifestations.

Président : M. CARTRON Ludovic

Les associations ont besoin de bénévoles lors des différentes manifestations organisées (spectacles, matinées travaux, manifestations diverses...). Ces services rendus nous permettent d'améliorer le quotidien de vos enfants mais aussi de réduire les coûts de fonctionnement et par conséquent les rétributions.

Notez d'ores et déjà qu'une **permanence par famille** vous sera demandée lors de la kermesse de l'école fin juin 2023.

Les manifestations de l'année 2022-2023

MCV (Marche, Course, VTT des écoliers) : 9 octobre 2022

Jus de pomme : 22 octobre 2022

Portage repas + benne papier + benne vêtements : 26 novembre 2022

Assemblée générale de l'école : date à confirmer

Vente de sapins : 3 décembre 2022

Spectacle de Noël : 16 décembre 2022

Portes ouvertes de l'école : janvier 2023

Photos de classe : 13 janvier 2023

Vente de burgers/pizzas : date à confirmer

Kermesse de l'école : 25 juin 2023



La sécurité

Comme l'année dernière, quelques consignes de sécurité aux abords de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les **passages piétons** pour traverser.
- Ils **descendent de leur vélo quand ils montent sur le trottoir** et non pas à la moitié de la cour.

Tout enfant qui vient et qui repart de l'école en vélo se doit de porter un casque et un gilet jaune. Nous n'autoriserons pas les enfants à quitter l'école en vélo s'ils ne sont pas porteurs du casque. Ils devront alors repartir à pied et laisser leur vélo à l'école.

La circulation ne s'effectue que dans un sens à l'entrée et la sortie de l'école.

Les parents des élèves de PS-MS sont autorisés à venir conduire leur enfant en classe. Concernant la sortie, **les parents de toutes les classes** devront attendre au portail en dehors de l'école, l'enseignante viendra leur ouvrir. La sortie s'effectuera sur la cour.

Tout objet de valeur ou jeu emporté à l'école est fortement déconseillé. **Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

